

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 DAC 242** Subvention (485.000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison de la Poésie (3e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention signée le 11 janvier 2016 avec la Maison de la Poésie, après avoir été approuvée par délibération du Conseil de Paris des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015 ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à cette convention relatif à l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 2 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Maison de la Poésie, 161, rue Saint-Martin 75003 Paris, est fixée à 970.000 euros au titre de 2016, soit un complément de 485.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. Simpa 21191, 2016\_01880.

Article 2 : La dépense correspondante de 485.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016, rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention relatif à l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement, dont le texte est annexé à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**